Article-type

Zone de protection du site bâti

Fiche thématique concernée

[Patrimoine culturel : sites construits, bâtiments dignes de protection, voies de communication historiques et secteurs archéologiques](https://www.vs.ch/documents/23442489/37197485/C30_FICHE_Patrimoine_culturel_FR.pdf)

Proposition d’articles-type à intégrer au RCCZ

*(surlignage = à adapter par la commune)*

Art. xx Zone de protection du site bâti

1. Caractéristiques

…

1. Objectifs

…

1. Dispositions particulières

…

**Exemples de dispositions**

Art. xx Zone de protection du site bâti – Toitures en pierres

1. Caractéristiques

Dans cette zone, le type de couverture traditionnel des toitures est composé de dalles de pierres naturelles extraites de la région.

1. Objectifs

Le paysage uniforme de ces toitures doit être préservé ou restauré là où il a été modifié. L'utilisation des techniques artisanales correspondantes est encouragée en tant que bien culturel pour la construction, la restauration et la préservation.

1. Dispositions particulières

Dans cette zone, seules les toitures en dalles de pierres naturelles sont autorisées. La provenance, la stratification, la couleur et la dimension des dalles de pierres doivent être adaptées aux caractéristiques de la couverture locale traditionnelle. Seules les plaques fendues à bords cassés sont autorisées. La pose doit se faire de manière irrégulière, sans motif strict de pose en forme de grille. Les structures de toit et les découpes de toit ne sont pas autorisées.

La construction d'installations solaires sur ces toitures est soumise à autorisation de construire.

**Service(s) responsable(s)**

|  |  |
| --- | --- |
| Service(s) | Coordonnées |
| Service immobilier et patrimoine (SIP) | Avenue du Midi 18Case postale 6701951 Sion027 606 38 00BATIMENTS@admin.vs.ch <https://www.vs.ch/fr/web/sip>  |

**Validation et versions**

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| Date | Version | Validation et modifications |
| 28 janvier 2025 | 1.0 | Validation du/des service(s) responsable(s) |
| Avril 2025 | 1.0 | Version initiale |